



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 13 avril 2026

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Appel à projet cœur de ville 2024-2025 - Attribution d'une aide à la SASU VAUTRIN

L'An Deux Mille Vingt Six, le 13 avril à 9h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Laurent PAPAZIAN, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Nathalie VALERY-GRAZIANI, Jean-Michel SAVELLI, Carulina COLOMBANI

Pouvoirs :

Pierre ORSINI à Gilles SIMEONI

Absents :

Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Michel SIMONPIETRI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

Bureau du 13 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20260413-BUR-AG-26-021-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

OBJET : Appel à projet cœur de ville 2024-2025 - Attribution d'une aide à la SASU VAUTRIN

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 mars 2026 qui délègue au Bureau notamment :

- L'attribution des subventions à tout bénéficiaire, dans le respect, le cas échéant, des règlements, cadres d'intervention et documents d'orientation approuvés par le Conseil communautaire, et dans la limite des crédits inscrits au budget ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 30 septembre 2024 qui approuve la mise en œuvre et le règlement de l'appel à projet ;

Vu le dossier de candidature de demande d'aides reçu dans nos services le 15/09/2025 ;

Vu le comité technique en date du 31/03/2026 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du 1^{er} Vice-président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

Le versement d'une aide d'un montant de 10 000 € HT au profit de la SASU VAUTRIN (SRET : 880 49193100015) pour la réalisation du programme de travaux mentionné dans le dossier de demande d'aide ;

PRECISE

Le versement de l'aide se fera sur présentation des factures acquittées et après l'établissement par les services de la CAB d'un certificat de service fait ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification